

Apprentissage du français : les contrôles du CPAS contestés !

L'AVENIR
15/01/13

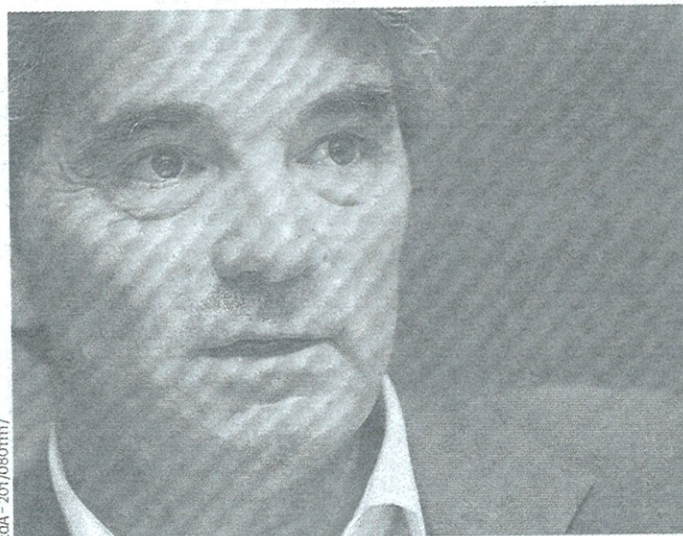
Polémique au CPAS de Verviers. Freddy Breuwer veut des preuves de la bonne volonté à apprendre le français de certains bénéficiaires.

• Claude GILLET

Le torchon brûle entre le nouveau président du CPAS de Verviers, Freddy Breuwer (MR) et les dirigeants de « Lire et Écrire ».

La raison de la discorde ?

Freddy Breuwer, dans le cadre du parcours d'intégration pour les primo-arrivants, défend l'idée qu'une des conditions essentielles soit que ces personnes s'engagent à apprendre le français. En gros, il estime que ceux qui perçoivent une aide financière doivent, en contrepartie, se donner tous les moyens de s'en sortir. Et donc se former et chercher un emploi. Dans le cas de personnes étrangères, apprendre le français, selon Freddy Breuwer, est une condition sine qua non pour



Freddy Breuwer veut une vraie collaboration avec les opérateurs.



Pour Jacques Destordeur, « Lire et Écrire » n'est pas un organisme de contrôle.

trouver un emploi. Ne pas l'apprendre, explique-t-il, est une preuve du peu de motivation à s'extraire de l'aide sociale.

De son côté, « Lire et Écrire » est une association spécialisée dans le domaine de l'alphabetisation et l'insertion socioprofessionnelle. A ce titre, elle est pleinement active dans l'apprentissage de la langue française en donnant des cours à ces primo-arrivants.

Mais elle refuse de jouer un rôle de contrôle en informant

le CPAS. « Outre que nous sommes convaincus que personne ne peut apprendre sous la contrainte, c'est nous faire participer à un rôle de contrôle que nous refusons », écrivent ses responsables à Freddy Breuwer. Un courrier posté le mercredi 9 janvier (NDLR : dont nous avons brièvement parlé dans notre édition du lundi 14 janvier) qui a mis le feu aux poudres. Les deux parties ont toutefois promis de se rencontrer prochainement.

De la fermeté

Mais le président Breuwer annonce de la fermeté. « Nous devons objectiver la volonté mais aussi la capacité des opérateurs à rencontrer les objectifs et satisfaire la demande sur base de cette objectivation. Je solliciterai du Conseil de l'action sociale, les moyens nécessaires pour assurer plus d'efficacité et de résultats en la matière », dit-il.

Des opérateurs qui seraient donc tenus d'informer le CPAS sur la bonne volonté et l'assiduité de leurs « élèves ».

Aides financières suspendues

Qu'advient-il aux allocataires peu « motivés » ?

« L'aide financière de ceux qui ne respecteraient pas les règles sera suspendue », précise Freddy Breuwer. Ce sera cette fois immédiatement d'application. Mais rappelons qu'on en parle depuis 2011.

Et pour « Lire et Écrire », le patron du CPAS annonce déjà que, pour l'instant, toute aide financière et humaine de la part du CPAS et de la Ville est suspendue. ■

FACE À FACE : FREDDY BREUWER ET JACQUES DESTORDEUR

Que dit Freddy Breuwer...

Freddy Breuwer, vous êtes le président du CPAS de Verviers, les bénéficiaires d'allocations du CPAS qui ne maîtrisent pas suffisamment le français doivent l'apprendre ?

Oui, cela apparaît chaque jour comme une toujours plus grande évidence. La maîtrise et la pratique du français sont indispensables pour obtenir un emploi, et dans pas mal de cas l'exercer en toute sécurité. Il y a d'ailleurs des métiers où c'est primordial.

Est-ce normal qu'en cas de refus, ou négligence, que ces allocations soient suspendues ?

Ça me paraît évident puisqu'on peut supposer que celui qui demande une allocation accepte implicitement le principe de son insertion. Et que s'il n'a aucune intention de tout faire pour se réinsérer, il n'a aucune raison de solliciter l'aide sociale, sauf à en être valablement déclaré inapte.

Est-ce déjà le cas actuellement ?

Il y a déjà eu quelques cas de par le passé.

Pour vous, l'associatif doit communiquer les noms...

Effectivement, il y a des réactions différentes entre les opérateurs. Certains n'hésitent pas à prendre le risque de priver certaines personnes de leurs allocations.

Je ne comprends pas la position de « Lire et Écrire ». Je ne peux pas l'accepter parce qu'elle heurte le bon sens et qu'elle nuit aux personnes qu'une telle position est censée protéger. Aucune collaboration entre la Ville, le CPAS et une telle association ne sera possible si ses responsables ne partagent pas le point de vue et les préoccupations du pouvoir public.

Mais concrètement, « Lire et Écrire » pourrait être exclue de la liste des opérateurs ?

En tout cas ne plus recevoir de moyens financiers ou humains de la part de la Ville ou du CPAS.

Sauf à confirmer leur volonté de collaborer positivement avec nous. ■ C.I.G.

Que dit Jacques Destordeur...

Jacques Destordeur, vous êtes le directeur de « Lire et Écrire ». Les bénéficiaires d'allocations du CPAS qui ne maîtrisent pas assez le français doivent l'apprendre ?

Pas sous la contrainte. Nous nous occupons de la formation en français et nous avons toujours travaillé sur base volontaire. Le souhait du CPAS, mais il ne l'a pas encore demandé, serait de nous demander des tableaux de présence journalière, avec une signature de la personne qui apprend. Là, je dis non. Et si ça, c'est parler d'insoumission, c'est assez léger.

Est-ce normal qu'en cas de refus d'apprendre, ou négligence, ces allocations soient suspendues ?

Je trouve que c'est malsain. L'emploi n'est de toute façon pas là. Ce n'est pas le fait que les personnes d'origine étrangère viennent ici ou non qui va changer quoi que ce soit. Nous comptons énormément de personnes qui viennent ici, sur base volontaire, et qui ne trouvent pas d'emploi. Pour moi, il

faut placer le débat ailleurs. « Lire et Écrire » n'est pas un organisme de contrôle, nous faisons de la formation. Dans ce cadre, nous sommes tout à fait prêts à discuter avec le CPAS et ses assistants sociaux pour aborder la question du parcours général de la personne qui vient chez nous et avec elle.

En ne suivant pas les modalités fixées par le CPAS, craignez-vous de perdre des moyens financiers ou humains ?

C'est fait, je crois puisque la décision de nous octroyer une personne dans le cadre de l'article 60 pour l'aide scolaire et des tâches administratives a été suspendue par le CPAS. La personne devait débiter lundi prochain. Cela m'inspire deux choses. D'abord que la polémique arrive avant que nous ayons rencontré le CPAS et ensuite, c'est s'en prendre aux enfants qui ne sauront pas être pris en charge. Si c'est à ce niveau qu'on met le rapport de force, c'est petit. ■ R.G.